

PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Paris, le 17 octobre 2022

Communiqué de presse de la procureure de la République

Le 14 octobre 2022, une enquête était ouverte après que la mère de Lola, âgée de 12 ans, avait déclaré la disparition inquiétante de sa fille au commissariat du 19^{ème} arrondissement. Les investigations étaient immédiatement confiées par le parquet de Paris à la Brigade de protection des mineurs de la Direction Régionale de la Police Judiciaire (DRPJ) assistée d'autres services appartenant à la même direction et à la Direction de la Sécurité de Proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP).

Gardien de la résidence dans laquelle sa famille réside, le père de l'enfant visionnait les images de vidéoprotection de l'immeuble. Il y voyait dans un premier temps sa fille entrer dans le hall du bâtiment en même temps qu'une femme qu'il ne connaissait pas aux alentours de 15 heures 15, puis cette même femme ressortir de l'immeuble vers 17 heures avec de lourds bagages. Il en informait les policiers vers 20 heures.

Peu après 23 heures 15, un homme âgé de 42 ans découvrait le corps de l'enfant dans une caisse en plastique à roulettes déposée dans les parties communes extérieures de l'immeuble. Le parquet de Paris saisissait la Brigade criminelle des investigations sur les faits alors qualifiés de meurtre sur mineur de moins de 15 ans avec torture et actes de barbarie.

Le service enquêteur réalisait de nombreuses investigations telles que constatations, enquête approfondie de voisinage, exploitation de la vidéoprotection et des lignes téléphoniques de l'entourage et des suspects, perquisitions et nombreuses auditions. Ces dernières permettaient d'identifier la jeune femme vue sur les images de vidéoprotection et vue en train de manipuler la caisse dans laquelle le corps a été retrouvé, d'identifier plusieurs personnes susceptibles d'avoir été en contact avec cette dernière entre sa sortie de l'immeuble et son interpellation à BOIS COLOMBES peu avant 8 heures le 15 octobre et de préciser la chronologie des événements ayant précédé et suivi le meurtre de la jeune victime.

L'autopsie de l'enfant révélait que celle-ci était décédée des suites d'une « *défaillance cardio-respiratoire avec manifestation asphyxique et signe de compression cervicale* ». De multiples autres lésions étaient constatées, notamment au visage, au dos et de larges entailles au niveau du cou lesquelles n'entraînent pas, selon les conclusions du médecin légiste, dans le déterminisme du décès. L'examen ne révélait pas de lésion traumatique de l'ensemble de la sphère sexuelle. Un zéro et un un étaient inscrits en rouge sous chaque pied de la victime.

Six personnes, deux sœurs âgées de 24 et 26 ans et quatre hommes étaient placés en garde à vue dans la nuit du 14 au 15 octobre. Quatre d'entre elles, la femme âgée de 26 ans, sœur de la suspecte, et trois hommes âgés de 29, 42 et 32 ans, étaient libérés sans poursuite à ce stade entre le 15 et le 16 octobre. Il s'agit de trois hommes qui auraient eu, peu de temps après les faits, des contacts avec la suspecte ou le corps de la victime. Le premier d'entre eux se serait vu proposer par la suspecte la vente d'éléments contenus dans la caisse en fin d'après-midi le

14 octobre à proximité du lieu des faits. Le deuxième avait découvert le corps dans la cour de l'immeuble le soir du 14 octobre. Le dernier avait accueilli la suspecte à BOIS COLOMBES dans la nuit du 14 au 15 octobre.

Il ressortait des déclarations fluctuantes de la suspecte, oscillant entre reconnaissance et contestation des faits, qu'elle aurait entraîné la victime jusqu'à l'appartement de sa sœur, vivant dans le même immeuble que l'enfant, qu'elle lui aurait imposé de se doucher avant de commettre sur elle des atteintes à caractère sexuel et d'autres violences ayant entraîné la mort et qu'elle aurait dissimulé le corps dans la caisse. Elle n'évoquait pas devant les enquêteurs le moindre échange au sujet de vente d'organes qu'elle aurait eu avec l'un des témoins.

Auditionné sous le régime de la garde à vue, l'homme de 43 ans, connaissance ancienne de la suspecte, reconnaissait avoir transporté cette dernière à sa demande ainsi que deux valises et la caisse en plastique dans son véhicule de fonction depuis PARIS jusqu'à son domicile situé à ASNIERES SUR SEINE et avoir également accueilli l'intéressée chez lui avec les valises et la caisse. Il reconnaissait également avoir appelé un chauffeur de VTC pour que la suspecte retourne à PARIS avec les valises et la caisse environ deux heures après son arrivée.

A l'issue des gardes à vue, une information judiciaire, confiée à trois magistrats instructeurs, était ouverte ce jour des chefs de meurtre sur mineur de 15 ans accompagné de viols sur mineur, tortures ou actes de barbarie, viol sur mineur avec torture ou actes de barbarie et recel de cadavre.

Les investigations se poursuivront afin de déterminer l'exact déroulement des faits, d'établir les responsabilités pénales des différents protagonistes et d'éclairer la personnalité de chacun.

La procureure de la République

Laure BECCUAU

Contact presse :

01 44 32 68 10

scom.parquet.tj-paris@justice.fr